

# DELIBERATION N°32-2025 : Approbation du RSU 2023

Le **09 septembre 2025 à 09h30** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

## Nombre de membres :

En exercice : 24Présents : 9Représentés : 4

Étaient présents: Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joël BONNAFFOUX, Madame Martine GARCIN, Monsieur Jacques FRANCOU, Monsieur Jean-Baptiste AllLAUD, Monsieur Richard MAGNAN, Madame Bernadette SAUDEMONT, Madame Catherine ASSO, Monsieur Marc BEYNET.

Avaient donné pouvoir : Madame Muriel MULLER à Monsieur Marc BEYNET

Monsieur Christian DURAND à Monsieur Marcel CANNAT Madame Chantal EYMEOUD à Monsieur Jacques FRANCOU Monsieur Rémy ODDOU à Monsieur Joël BONNAFFOUX

Vu l'article L231-1 du code général de la fonction publique relatif à l'élaboration du rapport social unique ;

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales ;

Vu le rapport social unique annexé à la présente délibération ;

#### LE PRESIDENT

Le RSU fait état des ressources humaines dont dispose la collectivité. Sa présentation donne lieu à un débat en CST qui donne son avis et Il doit également être présenté à l'assemblée délibérante. Cette présentation, obligatoire une fois par an, démontre la volonté du législateur de faire instituer un débat politique nouveau et réel sur les questions de personnel.

Ce document indique notamment les moyens budgétaires et en personnel, et rassemble les données sociales de l'année 2023. Il permet :

- D'apprécier les caractéristiques des emplois et la situation des agents de l'Etablissement Public Territorial et intègre également une partie sur la santé, la sécurité et des c<del>onditions de travail ;</del>

De donner lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressolurs de l'établissement Public Territorial ;

Accusé de réception en préfecture : Accusé de réception en préfecture : de réc

- De répondre aux questions sur les contingents de personnel du territoire ;
- De mesurer l'évolution de l'ensemble des données RH (nombre d'agents, statut, temps de travail,
- Pyramide des âges, emploi des personnes en situation de handicap, absentéisme, etc.) :
- D'établir et mettre à jour les lignes directrices de gestion (LDG) en matière de stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, obligation nouvelle pour les employeurs publics depuis le 1er janvier 2021 ;
- De se comparer, le cas échéant, avec des collectivités de taille équivalente;
- Et enfin de mettre en place des actions spécifiques mutualisées (GPEEC, plan de formation, etc.).

Le Président propose d'approuver le RSU annexé à la présente délibération.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 13
Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre d'abstentions : 0

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- D'approuver le RSU 2023

Fait à Gap, le 09 septembre 2025

Le Président

Marcel CANNAT

#### Pour transmission:

- Représentant de l'Etat

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Accusé de réception en préfecture 005-280500075-20250915-25\_01591-AR Date de télétransmission : 15/09/2025 Date de réception préfecture : 15/09/2025